

# Choisir les statuts juridiques d'un point de vente collectif

## Objectifs de la formation

Connaître les éléments statutaires et réglementaires permettant de faire des choix stratégiques pour le fonctionnement et la gouvernance d'une nouvelle boutique.

## Enjeux

Pour parvenir à concrétiser leur projet de mise en place d'une Boutique Paysanne, les paysans doivent faire des choix en terme de statuts juridiques et fiscaux pour optimiser le développement du projet.

## Pré-requis

Faire partie du groupe de producteurs de la future boutique de Carcassonne.

## Déroulé

- Présentation des différents statuts juridiques existants dans le réseau.
- Présentation des éléments liés au projet qui entrent en jeu dans le choix des statuts (bail commercial ou non, montant des investissements prévus...etc).
- Présentation des atouts et contraintes des différents statuts existants dans le réseau : le statut association loi 1901, le statut SARL et le statut GIE. Illustration des enjeux initiaux et à venir, en s'appuyant sur des situations réelles.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 10/11/2017

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

## Plus de renseignements

Responsable de stage : Cécilia Darbouret  
adearl@yahoo.fr  
ADEAR Languedoc Roussillon  
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs  
34875  
LATTES cedex  
Tel. 04.67.06.23.67

## Dates, lieux et intervenants

**04 déc 2017**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Domaine de Thuronis

11240 ALAIGNE

Pascale MEJEAN, animatrice du réseau des Boutiques Paysannes

## Co-organisateur(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_   
Courriel \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))